



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 17 de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Juliet **Hay** (Nouvelle-Zélande)

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session la question intitulée :

« Questions de politique macroéconomique :

- a) Commerce international et développement;
- b) Système financier international et développement;
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;
- d) Produits de base »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat général sur la question à ses 10^e, 11^e, 20^e et 21^e séances, les 16 et 24 octobre 2013. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.2/68/SR.10](#), 11, 20 et 21). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 3^e à 7^e séances, du 9 au 11 octobre (voir [A/C.2/68/SR.3](#) à 7). Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 17

Questions de politique macroéconomique

Lettre datée du 30 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le représentant du Bénin et Président du Bureau de coordination internationale des pays les moins avancés, transmettant la déclaration ministérielle adoptée à la

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en cinq parties, sous les cotes [A/68/436](#) et [Add.1](#) à 4.



réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés, tenue à New York le 27 septembre 2013 ([A/C.2/68/3](#))

Lettre datée du 10 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le représentant du Costa Rica ([A/C.2/68/5](#))

Point 17 a)

Commerce international et développement

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième réunion directive, Genève, 3 et 4 décembre 2012 ([A/68/15](#) (Part I) et [A/68/15](#) (Part I) Corr.1 et Add.1)

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa vingt-septième session extraordinaire, Genève, 22 mars 2013 ([A/68/15](#) (Part II) et Corr.1)

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-septième réunion directive, Genève, 26-28 juin 2013 [[A/68/15](#) (Part III)]

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixantième session, Genève, 16-27 septembre 2013 [[A/68/15](#) (Part IV)]

Rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement ([A/68/205](#))

Rapport du Secrétaire général sur des mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ([A/68/218](#))

Point 17 b)

Système financier international et développement

Rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement ([A/68/221](#))

Point 17 c)

Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement ([A/68/203](#))

Point 17 d)

Produits de base

Rapport du Secrétaire général sur les tendances et perspectives mondiales des produits de base ([A/68/204](#))

Lettre datée du 4 novembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/C.2/68/10](#))

4. À la 10^e séance, le 16 octobre, le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (au titre du point 17 b) de l'ordre du jour) (voir [A/C.2/68/SR.10](#)).

5. À la 20^e séance, le 24 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par : le Président du Conseil du commerce et du développement [au titre de l'alinéa a)]; le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [au titre des alinéas a) et d)]; un représentant du Département des affaires économiques et sociales [au titre de l'alinéa a)]; et un représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [au titre de l'alinéa c)] (voir [A/C.2/68/SR.20](#)).
